

Gérard CAUDRON 

Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

**Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu la demande du service ESPACES VERTS de la ville de VILLENEUVE D'ASCQ,

Considérant la nécessité de l'épandage de produits phytosanitaires sur les terrains de sports en herbe,

Il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre la réalisation et garantir la sécurité des usagers,

**N° 2021 - 28462**

**ARRETONS**

**Article 1.**

Les terrains de sports en herbe seront fermés et aucun accès ne sera possible afin de permettre l'épandage de produits phytosanitaires par le service ESPACES VERTS de la Ville de VILLENEUVE D'ASCQ.

**Article 2.**

A compter de la date d'affichage pour la fermeture des terrains de sports en herbe, un délai de 72 heures sera requis pour faciliter cette intervention par le service ESPACES VERTS de la Ville de VILLENEUVE D'ASCQ.

**Article 3.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 4.**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068- 59028 Lille Cedex,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Service Vie des Quartiers de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Service Sécurité de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Service des Sports de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Service Espaces Verts de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,  
Le 10 mai 2021,  
Le Maire,

Gérard CAUDRON.



03 JUIN 2021

Affiché le :